

Vers la grève reconductible ?..

SOMMAIRE

Agenda prévisionnel 2

Éditorial 3

Vote d'orientation départemental FSU 4-5

Syndicalisation 09-10 5

BAC 2010 6

Le SNES dit non aux CLAIR 7

Gestion des personnels :

- Certifiés 8-9
- TZR 10-11
- Mvt 2010 11-12
- Stagiaires 12-13
- Agrégés 13

Écho du Clg. Marcel Goulette 14

Stages syndicaux 15

Qui fait quoi au S-3 ? 16

Après de fortes journées de mobilisation, avant celle du 12 octobre que tout le monde annonce déjà comme massive, les salariés et leurs organisations syndicales, toutes tendances confondues, se voient renvoyés à un discours gouvernemental convenu, à la négation de leur mobilisation, des raisons qui la motivent, à savoir cette inique réforme des retraites votée au pas de charge par l'Assemblée nationale fin septembre.

Dès lors, même les plus modérés, telle la FGAAC – un syndicat autonome de “roulants” à la SNCF, équivalent local du SNALC – en sont à appeler à la grève reconductible au lendemain du 12 octobre. Ce type d'appel se multiplie dans de nombreux secteurs – Métro parisien, Total, Ports et docks, Routiers, France télévisions, Gaz-Électricité – et tout porte à croire que chaque jour va voir la liste s'allonger en sorte que la perspective d'une véritable épreuve de force prend chaque jour un peu plus de consistance.

On observera que, face à ces annonces, côté gouvernemental, on ne change rien. Les “éléments de langage” des communicants sont toujours au rendez-vous et notre bien-aimé ministre, porte-parole du gouvernement, Luc CHATEL, son acolyte en charge du dossier, Éric WOERTH, l'ineffable encore secrétaire général de l'UMP, Xavier BERTRAND, bref, tous les “importants” du pouvoir sont à la manœuvre pour expliquer, contre l'avis de 70 % de la population, que cette réforme est juste, qu'il convient seulement d'en gommer quelques aspérités tel le sort fait aux femmes et que c'est un simple problème de communication, façon de dire que les français sont un peu “mal compréhensibles”... On observera que plus ils causent, plus ils expliquent, mieux les français comprennent que cette réforme est celle de Mme PARIZOT et pires sont les sondages pour eux...

Il est évidemment trop tôt pour dire si tous ces appels seront entendus et si la mayonnaise va prendre. Contrairement à d'autres organisations, le SNES, comme l'ensemble des syndicats de la FSU, n'a jamais été de ceux qui préconisaient les appels à la grève générale illimitée en toutes circonstances. Les motifs d'y recourir n'ont pourtant pas manqué durant les dernières décennies mais, instruits de l'expérience, conscients de nos responsabilités, nous avons toujours affirmé que son recours devait être l'aboutissement d'une construction, devait correspondre à une attente des salariés, faute de quoi elle se retournerait contre eux. Si ce qui se dessine à l'heure où ces lignes sont écrites se confirme, alors il faut le dire, nous ne saurions nous exonérer de participer à ce mouvement. En d'autres termes, lorsqu'après avoir massivement participé à la journée du 12 octobre va venir l'heure de décider de ce nous faisons, parce que l'enjeu est crucial pour l'avenir de générations entières, parce que cela fait trop longtemps qu'on nous méprise, parce qu'enfin les salariés redressent la tête et font face, nous ne pourrions être simples spectateurs. Nous ne serons pas dans la position de 2003 où, isolés, nous avons dû attendre que le reste du pays fasse comme nous, où seuls les salariés du secteur public seront en mouvement pendant que les autres se contenteront de faire grève par procuration. Chacun doit donc se préparer à l'idée d'avoir à faire une grève reconductible à la rentrée ! Si cette bataille a lieu – et nous le souhaitons – elle ne se gagnera pas en un jour. Ce pouvoir est aux abois, affaibli, mais il a décidé de faire de cette réforme la figure emblématique de sa politique. À raison, disons-le, puisque tous ceux qui ont participé du dîner au *Fouquet's* sont avec lui. Alors, préparons-nous, ne faiblissons pas, l'heure n'est pas aux tergiversations, il est à la mobilisation. L'enjeu est connu de tous et il est trop important pour que nous faillissions à notre devoir. Mobilisons-nous et faisons enfin reculer ce gouvernement et sa politique. L'histoire s'écrit au présent !

Lionel MILLOT

Septembre Octobre	• Si vous venez de bénéficier d'une mutation, vous devez avoir signé votre procès-verbal d'installation ; • Les TZR affectés après la rentrée, hors de leur établissement de rattachement ont le droit aux ISSR (indemnités de sujétion spéciale de remplacement) : attention à ne pas signer de documents antidatés ! • Postes à l'étranger : saisie des vœux du 2 au 27 septembre pour l'AEFE et du 13 septembre au 5 novembre pour la Mission Laïque Française ; • Congés bonifiés d'été austral : les dossiers étaient à rendre avant le 30 septembre ; • Pensez à renouveler votre cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en 3 fois, elle représente environ 0,2% du salaire net annuel. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'<i>US</i>, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale. La cotisation 2010-2011 est déductible à 66 % des impôts 2010 si vous renvoyez votre bulletin avant le 31/12.
Novembre Décembre	• Mutations inter-académiques : saisie des vœux la dernière semaine de novembre ou la 1^{ère} semaine de décembre (consultez le <i>B.O.</i> spécial et la circulaire mutations qui devraient paraître fin octobre et seront mis en ligne sur le site du SNES Réunion) ; Si vous souhaitez changer d'académie : il faut vous en soucier dès maintenant en prenant contact avec le SNES afin d'être informé et conseillé. Nous mettons à votre disposition une fiche de suivi de votre dossier de mutations. Il faudra nous la renvoyer afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc.) ; • Renseignez-vous sur les dates limites de demandes de temps partiels et de disponibilité qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël ; • Congés bonifiés d'hiver austral : dossiers à rendre avant le 15 novembre 2010 ; • CAPA Avancement d'échelon des certifiés (niveau académique) : pensez à communiquer au SNES vos avis de notation. La fiche de suivi paraît dans un supplément national d'octobre.
Février	• Pensez à votre demande de congé formation (dans l'académie de La Réunion, il faut attendre pour l'obtenir la 3^{ème} voire, depuis cette année, la 4^{ème} demande) ; • Pensez à surveiller la notation administrative, proposée par votre chef d'établissement. En cas de problème, contactez le SNES et contestez à la signature ; Avancement d'échelon des agrégés (niveau national). Pensez à envoyer votre fiche syndicale.
Mars	• Au cours du mois de mars se tiennent les commissions paritaires d'affectation pour la phase inter-académique. Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.
Avril	• Vous êtes muté à l'inter ou souhaitez changer de poste à l'intra ? Il faut très rapidement prendre contact avec le SNES de l'académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique.
Mai	• Hors-classe : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus, si vous avez plus de 7 ans d'ancienneté dans le corps, vous remplissez les conditions pour prétendre à la hors-classe (l'attribution répond cependant à des critères plus "sélectifs" !). L'inscription est automatique, vous n'avez donc pas de démarche particulière à faire, si ce n'est vérifier votre dossier dans <i>i-prof</i> et nous fournir les informations nécessaires. Une fiche syndicale académique sera à votre disposition.
Juin	• Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mutation intra de l'administration. Ils vous donneront des informations fiables le plus rapidement possible concernant votre affectation ; • À cette période sont également attribués, en groupe de travail, les congrés formation et examinées en CAPA les demandes de révision de notes administratives.
Juillet	• Les TZR reçoivent leur établissement de rattachement (RAD) en début de mois et, depuis cette année, leur affectation éventuelle à l'année vers la fin du mois. • Si vous avez obtenu une mutation à l'intra, le SNES peut vous donner les coordonnées du secrétaire du S-1 de votre nouvel établissement. Contactez-nous rapidement.

Pour toutes les opérations de gestion et de mutations, n'oubliez pas de nous adresser une fiche syndicale de suivi. Vous pourrez les télécharger sur le site du SNES Réunion : www.reunion.snes.edu.

Une rentrée placée sous le signe de la mobilisation...

On liquide

Une véritable fièvre s'est emparée du pouvoir sarkozyste qui déploie une hyperactivité en matière législative et budgétaire. Dans le secteur de l'éducation, c'est la poursuite du plan draconien de suppressions de postes, c'est la mise en œuvre au pas de charge, et dans un contexte de pénurie de moyens, de la réforme des lycées, c'est la réforme des recrutements des enseignants et le massacre de la formation qui créent des conditions d'entrée dans le métier absolument inacceptables pour les néo-recrutés, dans les collèges c'est la mise en place du « socle commun » et de nouvelles modalités d'évaluation (livret de compétences).

Mais c'est aussi la réforme des retraites, de nouvelles mesures en matière de sécurité sociale, la loi sur l'immigration qui s'accompagne d'expulsions massives de Roms, la réforme de la justice, des mesures fiscales (qui épargnent tout de même les riches...), le tout dans un contexte de relance d'une campagne sécuritaire à forts relents xénophobes et sur fond de menaces terroristes. Tout se passe comme si notre omniprésent président, dont la réélection en 2012 apparaît de plus en plus incertaine, se dépêchait de liquider dans la précipitation les dossiers que la droite et le patronat lui ont confiés.

Une mobilisation de rentrée sans précédent...

Face à cette situation, la mobilisation a été très forte dès la rentrée, dans la continuation des actions menées en juin sur la réforme des retraites. Contrairement à ce qui a pu se passer en d'autres temps, l'unité syndicale a pu se maintenir durant toute cette période et c'est certainement un élément essentiel du succès de la mobilisation. Cependant cette unité d'action n'a pu se maintenir que sur une plate-forme revendicative restreinte et des modalités d'action consensuelles.

...mais qui n'est pas encore à la hauteur des enjeux !

S'il convient d'apprécier à sa juste valeur le succès de cette mobilisation, il est aussi permis de se demander si son ampleur est à la hauteur des enjeux. La question est donc : comment faire passer cette mobilisation à un niveau supérieur ? Une première réponse consisterait à réfléchir

avec tous aux contenus, aux modalités et au rythme des actions mises en œuvre, l'obstacle étant cependant une très grande diversité d'opinion sur cette question.

Un deuxième axe serait de mener la bataille contre le sentiment de résignation de beaucoup, soit qu'ils se sentent désarmés face à l'intransigeance du pouvoir, soit qu'ils aient été convaincus du caractère inévitable des mesures gouvernementales.

Une troisième approche concerne les espoirs de changement politique. L'opposition annonçant l'annulation de certaines mesures (le retour aux 60 ans par exemple), certains sont amenés à penser qu'il suffit d'attendre les prochaines échéances électorales et qu'il n'est pas indispensable de se mobiliser. L'expérience montre pourtant que cet espoir risque fort d'être déçu.

Poursuivre la campagne d'opinion

Sur le terrain de l'information, il est évident que nous ne luttons pas à armes égales, les médias les plus populaires, de plus en plus contrôlés par le pouvoir étant d'ardents propagandistes de la politique gouvernementale. Or la bataille de l'opinion publique dans la lutte contre les projets gouvernementaux est décisive.

Il nous paraît donc évident qu'un travail militant d'information auprès de tous ceux que nous côtoyons quotidiennement est absolument indispensable pour convaincre du caractère inacceptable de la politique sarkozyste et de la nécessité de la mobilisation.

Par ailleurs, il ne faut évidemment pas négliger l'usage des médias qui échappent encore au pouvoir et qui permettent la diffusion d'une contre-information.

Cette bataille de l'opinion et la mobilisation massive ont déjà permis une certaine évolution qui se marque dans les sondages les plus récents, tant sur le dossier des retraites que sur celui de l'immigration ou sur les coupes sombres qui touchent l'Éducation ou la Santé. C'est la preuve que nous ne menons pas cette bataille en vain. Nous devons donc la poursuivre avec conviction et détermination.

Michel ZERWETZ
Secrétaire académique

Vote d'orientation FSU du 4 au 29 mai 2009

Établissement	Inscrits	Votants	Bl. & Nuls	Exprimés	U&A	AF
LP PATU DE ROSEMONT	3	3	0	3	3	0
COLLÈGE AMIRAL PIERRE BOUVET	10	5	0	5	2	3
CIO DE ST-BENOÎT	4	3	0	3	3	0
LYCÉE SARDA GARRIGA	8	3	0	3	3	0
LYCÉE BEL AIR	9	6	0	6	4	2
COLLÈGE JEAN D'ESME	8	3	0	3	3	0
LYCÉE LECONTE DE LISLE	24	17	0	17	13	4
LYCÉE GEORGES BRASSENS	13	9	0	9	2	7
LYCÉE LISLET GEOFFROY	17	7	0	7	6	1
LYCÉE BELLEPIERRE	24	16	0	16	15	1
COLLÈGE JULES REYDELLET	3	3	0	3	3	0
COLLÈGE MONTGAILLARD	11	3	0	3	2	1
CIO DE SAINTE-CLOTILDE	4	3	0	3	3	0
LYCÉE MOULIN JOLI	9	7	0	7	3	4
COLLÈGE RAYMOND VERGÈS	4	4	0	4	4	0
COLLÈGE TEXEIRA DA MOTTA	9	6	0	6	6	0
LYCÉE JEAN HINGLO	25	17	1	16	4	12
COLLÈGE L'OASIS	9	6	0	6	1	5
COLLÈGE VILLAGE TITAN	13	12	1	11	1	10
COLLÈGE JEAN LE TOULLEC	10	9	0	9	0	9
LYCÉE ÉVARISTE DE PARNY	27	23	1	22	20	2
LP + SGT HÔTELIER LA RENAISSANCE	6	5	0	5	0	5
LYCÉE LOUIS PAYEN	11	5	1	4	2	2
COLLÈGE ALBERT LOUGNON	9	7	0	7	7	0
COLLÈGE ÉTANG ST-PAUL	7	3	0	3	3	0
COLLÈGE ANTOINE SOUBOU	15	7	0	7	4	3
COLLÈGE PLATEAU CAILLOU	10	4	0	4	3	1
LYCÉE DE TROIS BASSINS	21	20	0	20	19	1
COLLÈGE LA CHALOUPPE ST-LEU	5	4	0	4	4	0
COLLÈGE MARCEL GOULETTE	17	16	0	16	15	1
LYCÉE ST-EXUPÉRY	28	26	1	25	25	0
LYCÉE ANTOINE ROUSSIN	23	4	0	4	0	4
LYCÉE JEAN JOLY	23	9	0	9	9	0
COLLÈGE LE DIMITILE	11	3	0	3	3	0
LYCÉE AMBROISE VOLLARD	24	13	0	13	11	2
LYCÉE DE BOIS D'OLIVE	15	14	1	13	13	0
COLLÈGE HENRI MATISSE	9	6	0	6	6	0
LYCÉE ROLAND GARROS	53	37	0	37	36	1
LYCÉE BOISJOLY POTIER	20	16	1	15	15	0
LYCÉE PIERRE LAGOURGUE	23	13	0	13	13	0
COLLÈGE PAUL BADRÉ (14ÈME KM)	7	6	0	6	6	0
COLLÈGE TROIS MARES	10	6	0	6	6	0
CIO DU TAMPON	5	4	0	4	4	0
LYCÉE PIERRE POIVRE	11	6	0	6	3	3
LYCÉE DE VINCENDO	9	7	1	6	6	0
COLLÈGE JOSEPH HUBERT	10	8	1	7	6	1
COLLÈGE ACHILLE GRONDIN	10	5	1	4	4	0
COLLÈGE LA MARINE	14	12	0	12	12	0
RETRAITÉS SNES RÉUNION	40	14	0	14	12	2
VPC + non dépouillés S-1 :	375	74	8	66	54	12
Total votes établissements :	690	446	11	435	348	87
Total votes SNES Réunion :	1065	520	19	501	402	99
		48,8%			80,2%	19,8%

Nous publions ci-contre, et conformément à notre règlement intérieur, les résultats enregistrés dans les établissements lors de notre dernier scrutin interne – “vote d’orientation” – visant à renouveler la moitié des membres du C.D.F.D. de la FSU.

À noter que, suite à une erreur de calcul découverte il y a peu à l’occasion de cette publication, les résultats enregistrés par la FSU ne prennent pas en compte les 74 suffrages exprimés en « isolés ». Nous verrons si la FSU accepte d’enregistrer les bons résultats ou si, comme le règlement l’y autorise, elle considérera que cette correction arrive trop tard...

Voici maintenant les résultats enregistrés par la commission électorale de la FSU au sein de chaque syndicat national qui la constitue :

Synd. Nat.	Ins.	Vot.	Part. (en %)	B&N	Exp.	U&A	En %	AF	En %
SDU-CLIAS*	215	198	92%	0	198	0	0%	198	100%
UNATOS*	162	135	83%	5	130	2	2%	128	98%
Pôle Emploi	88	54	61%	0	54	1	2%	53	98%
SNU-ipp	237	108	46%	2	106	100	94%	6	6%
SNETAP	62	37	60%	1	36	35	97%	1	3%
SNEP	228	62	27%	1	61	13	21%	48	79%
SNESup	75	24	32%	0	24	2	8%	22	92%
SNASUB	85	65	76%	2	63	1	2%	62	98%
SNUEP	266	233	88%	1	232	4	2%	228	98%
SNES	1065	446	42%	11	435	348	80%	87	20%
SNUAS-FP	34	11	32%	0	11	1	9%	10	91%
SNE	23	23	100%	0	23	1	4%	22	96%
SNICS	69	40	58%	0	40	1	3%	39	98%
Total :	2609	1436	55%	23	1413	509	36%	904	64%

À noter que deux recours ont été déposés par la liste *Unité & Action* portant sur le nombre d’adhérents de l’UNATOS, nombre largement supérieur au nombre d’adhésions enregistrées par la trésorerie nationale de l’UNATOS et, d’autre part, sur le nombre invraisemblable d’enveloppes identiques dépouillées au SDU-CLIAS.

Indépendamment des suites de ces recours, si les votes non comptabilisés au SNES étaient pris en compte, cela donnerait 563 suffrages pour *Unité & Action* (38,1 %) et 916 suffrages pour *Alternative Fédérale* (61,9 %).

Si, par contre, les recours aboutissaient à l’annulation des votes de ces syndicats, on arriverait alors à un résultat beaucoup plus équilibré puisqu’*Unité & Action* aurait alors 561 voix (48,7 %) et *Alternative fédérale* 590 (51,3 %).

Syndicalisation 2009-2010

Le SNES a toujours publié son nombre d’adhérents et n’a jamais triché avec les chiffres ce qui, disons-le franchement, est assez original aussi bien dans le champ syndical que politique... Aussi, et comme chaque année, publions-nous ici l’état de la syndicalisation de la section académique lors de la bascule du mois de juillet... : **1066** adhésions enregistrées (dont 40 retraités), soit 60 adhésions de moins qu’en 08-09 (– 5,3 %), qui se répartissent de la façon suivante :

- 592 femmes (55,5 %) dans un champ de syndicalisation féminisé à 50 % ;
- 46 ans de moyenne d’âge pour 42 ans dans l’académie ;
- 75 % de certifiés, 13 % d’agrégés, 5 % de CPE, 2 % de COPsy, 4 % de non titulaires ;
- 30 % dans le bassin Sud-Est, 19 % dans le Sud-Ouest, 21 % dans l’Ouest, 17 % dans le Nord et 12% dans l’Est.

Le SNES, rappelons-le, ne vit que par ses adhérents. Il

ne bénéficie d’aucune caisse occulte, d’aucune subvention du gouvernement ou du MEDEF et ses seuls moyens lui sont donnés par les cotisations qu’il perçoit. Se syndiquer, rappelons-le, est en France un acte volontaire – nous ne sommes pas dans un pays où, dès lors qu’un syndicat obtient le droit de s’implanter par un vote majoritaire des salariés, tous les salariés de l’entreprise cotisent obligatoirement au syndicat (comme dans le Nord de l’Europe ou aux États-Unis) et, donc, les moyens de notre syndicalisme sont sans commune mesure avec ceux de ces pays-là. Pas de caisse de solidarité qui permet de payer les journées de grève, pas d’assurances diverses, bref, un syndicalisme « à la française » !.. Et, face à un pouvoir qui se plaint de la faiblesse du syndicalisme en faisant tout pour l’affaiblir, se syndiquer est un acte de résistance, se syndiquer au SNES, c’est une façon de s’opposer, de défendre son métier, c’est opter pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Alors, à vos bulletins d’adhésion !..

Type Bac	Session	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Général	Réunion	57,7	59,1	65,9	70,3	73,2	75,2	76,4	77,8	86,9	78,1	80,7	82,6	84,1	87,4	89,9	87,1
	National*	75,1	74,5	76,6	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7	87,9	88,8	87,2
Technologique	Réunion	64,5	63,0	66,3	71,0	71,9	72	71,9	73,3	78,9	75,4	76,3	78,5	79,5	77,4	78,7	81,7
	National*	75,5	77,4	77,7	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3	80,3	79,7	81,4
Professionnel	Réunion	56,6	68,8	67,6	67,7	68,7	69,0	70,9	66,5	80,2	76,8	72,0	77,1	75,6	71,8	84,7	88,9
	National*	72,7	77,9	79,1	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5	77,0	87,1	86,2
Ensemble	Réunion	59,6	61,8	66,3	70,1	72,0	73,1	73,9	74,3	83,1	77,0	77,7	80,2	81,0	81,2	85,3	85,8
	National*	74,9	75,8	77,3	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4	83,5	86,0	85,5

* Métropole + DOM

Depuis quelques années déjà, des incrédules, des gens de peu de foi, des professeurs, pour tout dire, s'étonnent du hiatus apparent qui existe entre les résultats de leurs élèves au Baccalauréat et les capacités dûment constatées au fil des devoirs, contrôles, etc. qu'il leur est donné de corriger. Certains d'entre eux, membres des jurys et, comme tels, tenus à la plus grande confidentialité, s'étonnent mais aussi s'indignent de ce qui leur est demandé de faire.

Chaque année, et rien n'est venu le démentir récemment, des évaluations nationales quoiqu'imparfaites et sûrement critiquables dans leur conception, se complaisent à mettre en évidence les retards des élèves réunionnais. Retards en lecture, en calcul, retards sur l'essentiel, pour tout dire. Ainsi, par exemple, on trouvera sur le site du ministère – http://www.education.gouv.fr/evaluation_des_acquis/acad33/reunion.html – le comparatif France-Réunion sur les évaluations en Français et Mathématiques en CE1 et CM2. On notera ainsi qu'en français en CM2, s'il se trouve 7 % des élèves de la France entière qui sont jugés comme « n'ayant pas les acquis suffisants », ils sont 16 % à La Réunion ; tandis que si 43 % des élèves de France sont jugés comme « ayant des acquis très solides », ils ne sont que 31 % dans ce cas à La Réunion. Les résultats en Mathématiques vont dans le même sens : 13 % contre 28 % dans la 1^{ère} catégorie et 35 % contre 22 % dans la seconde.

La question dès lors est assez simple : comment un tel miracle est-il possible ? Car, enfin, tous types de bacs confondus, La Réunion se retrouve avec de meilleurs résultats que la France entière. Même en 2003 – année miraculeuse s'il en fut, on en rigole encore... – on n'atteignit pas un tel résultat !

Nul doute qu'au CTP de rentrée, on se félicitera d'un tel résultat et que quiconque osera le mettre en doute sera fustigé au nom d'un passéisme de mauvais aloi, d'une rindgarde coupable, bref, d'un manque de foi manifeste !

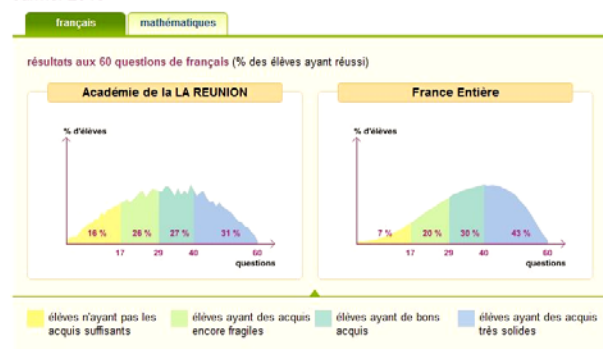
Alors, disons-le, la machine à faire de bons résultats s'emballe et ceux d'entre nous qui ont encore en mémoire leur programme d'Histoire de Terminale se souviennent sans doute de cette célèbre affaire de Gosplan. Il semble bien que, comme dans l'Union soviétique des années "radiuses", tous les étages de la hiérarchie apportent leur concours à ce dépassement des objectifs du Plan. Mais il est à craindre que, comme dans le paradis soviétique, le résultat obtenu ait peu de chose à voir avec la réalité. Les soviétiques connurent ainsi la famine quand les chiffres officiels affichaient une surproduction, craignons qu'il en aille de même pour notre production intellectuelle. Les désillusions seront terribles. La désespérance est déjà grande chez les collègues de se voir imposer de telles méthodes qui sont la négation même de ce pour quoi ils aiment ce métier.

Bien sûr, certains se frotteront les mains car, avec de tels résultats, comment oser demander encore des moyens supplémentaires pour l'académie, comment justifier de la nécessité d'un plan de rattrapage ? Rattraper quoi ? On est devant, on est les meilleurs, tous bacs confondus !

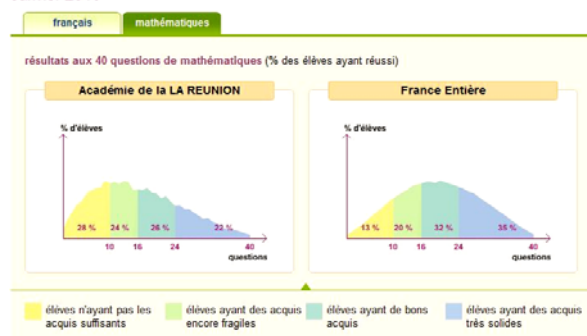
La CA académique du SNES, sentant le vent venir et suite à la protestation de nombreux collègues devant de tels procédés, avait demandé à ceux qui sont dans les jurys de témoigner. Nous ne fûmes pas déçus... Barèmes fantaisistes, obligation d'aligner ses notes avec le correcteur ayant les meilleurs résultats, jurys transformés en chambre d'enregistrement, pressions diverses et invitations pressantes à donner des points même quand la réponse est hors sujet, sa seule existence garantissant ontologiquement une « valorisation », appel dans les jurys d'une discipline à ne pas se laisser distancer par d'autres disciplines réputées voisines, etc. La liste de ces bidonnages petits et grands n'est évidemment pas exhaustive. Invitons seulement ceux qui les promeuvent à relire Julien BENDA et sa « *trahison des clercs* »... Souhaitons qu'ils y trouvent à penser sur la vérité, la raison, la liberté intellectuelle et sociale...

Lionel MILLOT

Académie de la LA REUNION : évaluations CM2 Janvier 2010



Académie de la LA REUNION : évaluations CM2 Janvier 2010



Soyons clairs : le SNES dit non aux CLAIR !

Suite au constat dressé par le Président de la République lors de son discours sur les violences scolaires le 5 mai 2010 à l'Élysée, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place un programme intitulé CLAIR – *Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*. Comme de coutume, sous un acronyme sympathique se cache une démarche qui l'est beaucoup moins... Tout comme AREVA, VEOLIA et THALES continuent, sous ces charnants vocables, à vendre du nucléaire, de l'eau et des armes, CLAIR tente de nous vendre tout autre chose que de l'ambition, de l'innovation et de la réussite. Tentons donc de percer, sous le vernis des mots et des discours lénifiants, le but non avoué de cette énième réforme de l'éducation prioritaire.

S'adressant le 21 septembre 2010 aux chefs d'établissements et aux inspecteurs concernés par les 105 établissements retenus pour l'expérimentation, Luc Marie CHATEL, après avoir en préambule précisé que ce programme lui tenait particulièrement à cœur, a clairement critiqué l'empilement plus ou moins satisfaisant des différents dispositifs existants (ZEP, REP, RAR, RRS, articulation avec la politique de la ville jugée "insatisfaisante") et précisé que le programme CLAIR n'avait pas pour vocation à être un dispositif de plus, mais qu'il deviendra « *le cœur de la politique de l'égalité des chances et qu'il a vocation à se substituer aux dispositifs préexistants* ». Ceci au cas où l'expérimentation s'avère, sinon couronnée de succès, au moins porteuse d'espoir, ce dont nous ne saurions douter....

Avant de passer aux détails de la réforme, son principal paradoxe réside dans le fait qu'après avoir fustigé les dispositifs de l'éducation prioritaire actuelle en dénonçant leur côté « *stigmatisant, voire ghettoisant pour nos collèves et lycées en difficulté* » – « *le remède étant devenu pire que le mal* » rajoute-t-il... –, Luc Marie Chatel tient à préciser que le programme CLAIR sera ciblé sur les établissements et non sur la zone. En CLAIR, on prétend supprimer la stigmatisation en la concentrant !..

Après les évidences habituelles – améliorer le climat scolaire, faciliter la réussite de chacun, favoriser l'égalité des chances – évidences qu'il a jugé utile de répéter, ceci au cas où les chefs d'établissements présents auraient cru que leur mission consistait à organiser le désordre, à pérenniser l'échec scolaire et en particulier celui des couches défavorisées, notre cher communicant a présenté l'articulation de son projet.

En commençant par la mise en place d'un "Préfet des études", sorte d'hybride constitué d'un demi-CPE et d'un demi-Principal ou proviseur adjoint. Son rôle ? Veiller à un accompagnement personnalisé des élèves, s'assurer des liens avec les parents et coordonner, par niveau, le travail des équipes. Il est défini comme adjoint pédagogique du chef d'établissement, ce qui n'aurait pas dû manquer d'inquiéter les inspecteurs présents, qui, *de facto*, perdent toute autorité, la pédagogie glissant lentement mais sûrement sous la houlette des chefs d'établissements...

Après la mise en place du Conseil pédagogique entièrement "taillé sur mesure", la plupart du temps, par le chef d'établissement, vient donc le temps du « Chef pédagogique » chargé de diriger les équipes enseignantes soupçonnées d'être par trop attachées à leur liberté pédagogique...

Le second axe concerne également la pédagogie. Pour atteindre les objectifs du socle commun, les chefs d'établissements « *ne doivent rien s'interdire* » (*sic*) : interdisciplinarité, reconfiguration du temps scolaire, ce qui signifiera pour les enseignants la possibilité ou l'obligation d'ensei-

igner plusieurs matières, de possibles annualisations du service et, au passage, fait du « socle » l'objectif indépassable de l'horizon cognitif des élèves de ces établissements...

En bon communicant, l'ex-DRH de l'Oréal assène enfin le cœur de sa réforme : la possibilité pour les chefs d'établissements de constituer eux-mêmes les équipes éducatives par profilage des postes, entretien direct et nomination pour un contrat de 5 ans qui sera éventuellement prolongé à la demande des personnels. Bien entendu, des mesures d'accompagnement, stages divers, aide au logement, prise en compte de l'investissement personnel pour l'avancement, les mutations, les promotions, indemnité spécifique à définir seront là pour appâter les candidats...

Nul doute que cela corresponde à l'état d'esprit de beaucoup de personnels de direction et réponde à l'attente de certains collègues en mal de reconnaissance. D'aucuns trouveront en effet dans ces petits arrangements entre amis une voie de mutation, de promotion potentiellement "canapé", mais, si on peut en sourire, constatons qu'il y a là toutes les prémices d'une casse extraordinaire de tout ce que nous avons conquis au fil du temps.

Il n'échappera à personne que cette réforme, introduite par le biais de la violence scolaire, a pour but de réduire drastiquement la carte de l'Éducation prioritaire tout en ayant vocation à servir de terrain d'expérimentation à la déréglementation, c'est-à-dire à la mise à mort de nos garanties statutaires. Il va de soi que cette réforme contient en germe la fin du paritarisme – contrôle des actes de gestion par les représentants élus des personnels – et du nécessaire dialogue syndical. Car, ne nous y trompons pas, alors que 53 établissements avaient été définis comme les plus exposés à la violence et se voyaient offrir un gendarme ou un policier référent installé dans les murs mêmes de l'établissement (discours présidentiel du 5 mai 2010), nous nous retrouvons à la rentrée 2010 avec 105 établissements "expérimentant" le dispositif CLAIR. La rentrée 2011 verra certainement ce dispositif étendu à plusieurs centaines d'établissements et mis en place à La Réunion (après le refus opposé par le ministère à la modification de la carte de l'Éducation prioritaire entreprise par le recteur l'an dernier). Parce que ce dispositif a vocation à dynamiter nos statuts, à rendre caduc le contrôle des élus sur les affectations dans ces établissements, le SNES s'opposera à la mise en place des CLAIR à La Réunion. Il ne s'agit pas, bien sûr, pour le SNES, de nier les difficultés que rencontrent nombre d'établissements et, donc, de nos collègues qui y exercent. Mais, alors que les moyens se réduisent drastiquement au fil des suppressions de postes, la mise en place des CLAIR est une tromperie et un piège consistant *in fine* à réduire un peu plus les moyens de l'Éducation prioritaire tout en augmentant la pression de la hiérarchie sur les collègues qui y exercent et qui n'en peuvent déjà plus.

Notre devoir est donc d'informer au plus vite nos collègues de cette nouvelle menace. Seule une réaction nationale et des mots d'ordre très clairs de notre syndicat et de tous les acteurs de l'éducation encore nationale nous permettront de lutter contre cette attaque en règle.

Le stage « collèves » qu'organise le SNES les 7 et 8 décembre au lycée hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul, stage animé par la secrétaire nationale en charge du secteur, Monique DAUNE, ne manquera pas d'aborder cette question des CLAIR et, plus généralement, de l'évolution de l'Éducation prioritaire dans le cadre des réformes qui touchent le collève. Que tous ceux que ces questions intéressent et concernent s'y inscrivent au plus vite...

Daniel FAVRE

Hors classe des Certifiés

Retards d'inspections	Pmv	Retards	en %
Documentation	55	14	25%
Philosophie	34	8	24%
Lettres classiques	32	3	9%
Lettres modernes	421	63	15%
Anglais	321	59	18%
Espagnol	145	37	26%
Allemand	55	5	9%
Autres langues	5	0	0%
Histoire-Géographie	324	21	6%
S.E.S.	51	5	10%
Mathématiques	317	36	11%
Technologie	164	29	18%
Physique-Chimie	117	7	6%
Physique appliquée	32	3	9%
S.V.T.	116	13	11%
Arts plastiques	43	4	9%
Éducation musicale	59	19	32%
S.T.I.	110	17	15%
Éco-Gestion	169	16	9%
Σ :	2570	359	14%

Éch.	Moy. Const.	Moy. Rect.	Diff.	Nbre retards	Pmv	% retards	Moy. Ped. Retards	Diff. Moy.
11	48,99	47,92	1,07	17	172	9,9%	38,2	9,73
10	47,61	47,21	0,40	78	485	16,1%	45,1	2,07
9	46,18	46,12	0,06	100	741	13,5%	45,8	0,35
8	44,69	44,49	0,20	103	782	13,2%	43,2	1,31
7	43,67	43,20	0,47	62	392	15,8%	40,7	2,50
				360	2572	14,0%		

- 14 % de retards d'inspection, c'est un collègue sur 7 ;
- 20 % des promotions à l'échelon supérieur se font à l'ancienneté ;
- les 62 collègues en retard d'inspection au 7^{ème} échelon ont, en moyenne, une note pédagogique de 40,7 quand la moyenne de l'échelon est à 43,20, soit 2,5 pt de retard. Question : à quel rythme ces collègues vont-ils passer au 8^{ème} échelon ?

Le SNES demande donc à nouveau que soit mis en place le « parachute » qui existe dans l'académie de Bordeaux. La réponse négative de l'inspection à cette demande est inadmissible. La baisse de 2 points constatée du nombre de retards d'inspection, pour appréciable qu'elle soit, ne peut justifier de ne rien faire pour rétablir un minimum d'égalité de traitement pour les passages d'échelon. Les taux de retards constatés dans certaines disciplines sont inadmissibles dès lors que les promotions se font toutes disciplines confondues !

À suivre, donc...

L.M.

Hors classe Certifiés LA RÉUNION 2010	Σ promv	dont Promus	Σ promv 11 ^e ech.	dont Promus	en %	Σ promv 11 ^e +3ans	dont Promus	en %	Σ promv 10 ^e ech.	dont Promus	en %
Tous	2572	183	172	131	76%	12	7	58%	485	52	11%
Hommes	1221	93	93	66	71%	7	4	57%	252	27	11%
Femmes	1351	90	79	65	82%	5	3	60%	233	25	11%
Collèges	1509	109	105	79	75%	6	3	50%	264	30	11%
Lycées	1051	71	63	49	78%	6	4	67%	209	22	11%
ZEP + APV + AR	526	39	28	22	79%	2	1	50%	92	17	18%
Autres	2045	144	143	109	76%	10	6	60%	393	35	9%
Concours	2451	154	129	103	80%	5	3	60%	430	51	12%
Listes d'aptitude	121	29	43	28	65%	7	4	57%	55	1	2%
Documentation	55	9	6	5	83%	0	0	-	16	4	25%
Philosophie	34	0	1	0	0%	0	0	-	6	0	0%
Lettres classiques	32	5	5	5	100%	0	0	-	5	0	0%
Lettres modernes	421	27	28	23	82%	3	1	33%	59	4	7%
Anglais	321	20	18	10	56%	3	1	33%	66	10	15%
Espagnol	145	3	4	2	50%	0	0	-	19	1	5%
Allemand	55	3	3	2	67%	0	0	-	9	1	11%
Italien	0	0	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Autres langues	5	0	0	0	-	0	0	-	2	0	0%
Histoire-Géographie	324	27	25	21	84%	1	1	100%	70	6	9%
S.E.S.	51	0	2	0	0%	0	0	-	8	0	0%
Mathématiques	317	22	24	18	75%	0	0	-	57	4	7%
Technologie	164	14	13	10	77%	0	0	-	37	4	11%
Physique-Chimie	117	9	10	7	70%	3	3	100%	15	2	13%
Physique appliquée	32	2	2	2	100%	0	0	-	2	0	0%
S.V.T.	116	8	7	6	86%	0	0	-	23	2	9%
Arts plastiques	43	3	2	2	100%	0	0	-	8	1	13%
Éducation musicale	59	1	4	1	25%	1	0	0%	8	0	0%
S.T.I.	110	9	5	4	80%	0	0	-	32	5	16%
Éco-Gestion	169	21	13	13	100%	1	1	100%	43	8	19%
Σ :	2570	183	172	131	76%	12	7	58%	485	52	11%

Hors classe des certifiés (suite)

La révision du barème de la hors classe entreprise suite au groupe de travail qui s'est tenu l'an dernier a permis deux avancées : la baisse globale de la note de mérite (de 50 points à 40 points désormais répartis en 25 points pour l'inspection et 15 points pour les Chefs d'établissement) et la « double peine » qui privait de 5 points les collègues étant passés au 11^{ème} échelon à l'ancienneté annulée s'ils étaient passés au 10^{ème} échelon au choix ou au grand choix.

Pour autant, quand on sait que dans un intervalle de 5 points se trouvent plus de 100 collègues, on mesure ce que ces maigres avancées ont d'homéopathique...

La CAPA du mois de juin a dû être reconvoquée le 31 août suite au fait que le nouveau barème n'avait pas été pris en compte pour la « double peine » et suite au fait que des collègues avaient indûment bénéficié de la valorisation des 5 ans en établissement RAR. Ce sont donc ainsi 6 collègues qui sont entrés et 6 sortis de la liste des promus établie en juin.

Cette CAPA du mois de juin a été marquée par un incident de séance qu'il convient de narrer ici. Comme de coutume, parce que le SNES est le syndicat majoritaire, la séance a débuté par notre déclaration préalable. Et, comme de coutume, est arrivé le moment de dénoncer les retards d'inspection, en particulier ceux qui ne peuvent s'expliquer par l'absence d'IPR en poste à La Réunion ou le nombre de collègues concernés, à savoir en Documentation. Un trait d'esprit – un peu déplacé, nous le reconnaitrons lors de la CAPA du mois d'août, à l'endroit de l'IPR Vie scolaire qui siégeait – a servi de prétexte à la doyenne de l'inspection pour faire partir l'ensemble de la délégation des IPR. Petite manœuvre pour éviter de répondre sur le fond, c'est ainsi que nous ressentons cette sortie car après avoir, l'an passé, montré son incompréhension sur l'absence de corrélation entre les notes pédagogiques et les notes de mérite que nous dénoncions, il lui aurait fallu aussi répondre cette année, et de surcroît, de leur refus de voir appliqué le « parachute » de Bordeaux lors des CAPA de promotions... Mieux valait, alors, sortir, en effet...

Lors de la CAPA du mois d'août, nous avons fait nos excuses à l'IPR Vie scolaire et remis le couvert sur les retards d'inspection qui, répétons-le, font que des collègues qui ne voient pas d'inspecteur durant 5 ans ou plus voient néanmoins leur note pédagogique gelée avec pour conséquence évidente une forte probabilité des passer leurs échelons à l'ancienneté !

Le Secrétaire général, qui présidait les deux CAPA, a été chaque fois assez mal à l'aise pour répondre. On le comprend... mais il ne suffit pas d'admettre la réalité de cette inégalité de traitement – ce qu'il fait chaque fois de bonne grâce – pour qu'elle disparaisse. Nous avons donc redemandé que soit rediscutée au

plus vite cette question et qu'il soit mis fin à ces injustices.

Pour le reste, et au final, l'augmentation du nombre de promus – 156 en 2009 et 183 cette année – fait que 52 collègues au 10^{ème} échelon ont été promus à la hors classe... pendant que, dans le même temps, 41 collègues au 11^{ème} échelon, dont 5 ayant plus de 3 ans dans le 11^{ème}, se sont vu refuser la hors classe. Un tel constat n'est possible, chacun le comprend bien, que parce que la note de « mérite » est décisive. Et lorsque sont ainsi mis à l'écart des collègues qui approchent la soixantaine, les conséquences pour ces collègues sont énormes puisque l'échelon et, donc, le salaire des 6 mois précédent le départ à la retraite, sert de base au calcul de la pension. En les privant de hors classe, on les prive, le temps de leur retraite durant, de sommes non négligeables et, au total, très importantes. Encore une fois : est-on sûr que, ce faisant, ce soit juste et « mérité » ? Comme dans bien des situations, poser la question, c'est y répondre...

Toujours sur les « avis » des IPR, nous avons souligné la forte disproportion qui existe entre disciplines quant à l'attribution de l'avis « Insuffisant » qui vaut au bénéficiaire 0 pt sur 25. Pour une moyenne de 1,2 % de « bénéficiaires » de cet avis réhibitore, il ne s'en trouve aucun en Histoire-Géographie ou en Sciences physiques tandis qu'ils sont, en proportion, deux fois plus nombreux en Lettres modernes, 3 fois plus en Allemand et 5 fois plus en Éducation musicale. Qui peut croire sérieusement que de telles disproportions traduise une réalité tangible et justifiable ?

Quant aux chefs d'établissement, s'il serait tout à fait aventureux de donner à tous un satisfecit, il semble toutefois que beaucoup, instruits sans doute de nos remarques passées, aient été attentifs à ne pas faire n'importe quoi, à favoriser l'attribution de leurs avis « exceptionnels » aux collègues au 10^{ème} et 11^{ème} échelon. Nous persistons toutefois à demander que la procédure d'attribution de ces « avis » soit aussi transparente que la notation administrative et que possibilité soit donnée aux 10^{ème} et 11^{ème} échelon de les contester en CAPA. Ce serait là tout à la fois reconnaître que si les choses vont mieux « en général », il arrive qu'elles n'aillent pas bien du tout « en particulier » et redonner un sens à la transparence dont l'administration se prévaut et un sens à la CAPA hors classe en lui faisant jouer son rôle d'appel d'une décision administrative, à savoir ici une notation en grande partie décisive.

Nous relancerons donc le recteur sur toutes ces questions. Remettre chaque jour son ouvrage sur le métier, faire preuve de pugnacité, fait aussi partie de notre rôle. Nous nous y employons...

Lionel MILLOT
Co-Sec. acad. adjt.
Élu CAPA Certifiés

TZR : bilan des commissions d'affectation...

L'affectation des TZR s'est déroulée pendant les vacances scolaires avec, comme d'habitude, deux groupes de travail (GT).

Le premier GT, le 7 juillet, a procédé aux rattachements administratifs (RAD) des collègues. Dans la grande majorité des cas, le rectorat a reconduit les RAD de l'année précédente, sauf pour les collègues ayant formulé des vœux et, bien évidemment, pour les TZR nouvellement nommés sur une zone. L'administration a donc rarement modifié le RAD des collègues qui n'avaient pas demandé de changement d'établissement de rattachement. Cela est dû notamment aux interventions répétées des commissaires paritaires du SNES. Cependant le déroulement de ce GT pose deux problèmes essentiels :

- **Une impréparation malheureusement habituelle**, due au sous-effectif des services de la DPES et à la communication trop tardive des documents de travail aux commissaires paritaires (qui ne peuvent donc pas faire correctement leur travail de vérification et de rectification des erreurs). Cette absence de travail préparatoire est aussi liée à la possibilité pour les collègues d'envoyer leurs vœux jusqu'au dernier moment par mail, fax ou courrier. Le rectorat ne peut donc pas établir de listing informatique des TZR récapitulant précisément les vœux et les barèmes des collègues. Cet aspect technique est fondamental : ce listing est indispensable au travail des commissaires paritaires avant et pendant le GT, et constitue donc la première condition de l'équité et de la transparence dans l'affectation des TZR.
- **Le rectorat est hors-la-loi en remettant chaque année en question l'établissement de rattachement (RAD) des TZR.** En effet, comme le SNES l'a encore rappelé cette année lors du GT, le décret de 1999 qui définit le statut particulier des TZR, dispose que l'établissement de rattachement administratif constitue la résidence administrative des TZR. Or, comme pour tous les autres collègues en poste fixe, la résidence administrative n'a pas vocation à changer chaque année. Le RAD ne doit donc pas être modifié d'une année sur l'autre, sauf bien sûr pour les collègues qui en font la demande.

Le second GT, le 21 juillet, a procédé aux affectations à l'année (AFA) sur des blocs de moyens provisoires (BMP), correspondant à des remplacements sur l'année complète ou à des heures que les établissements n'ont pas réussi à pourvoir avec les collègues en poste fixe. Ces BMP peuvent

être à temps plein (15 ou 18 heures) ou à temps incomplet (9 heures par exemple). Dans ce dernier cas, ils sont souvent regroupés avec un autre BMP, de sorte que de nombreux TZR en AFA ont un service partagé sur deux (voire trois) établissements. Là encore, les conditions d'un traitement équitable et transparent des collègues ne sont pas réunies :

Impréparation encore... Des listings incomplets, transmis au tout dernier moment, avec plusieurs erreurs sur les vœux et les barèmes des collègues. Là encore, les commissaires paritaires n'ont pas eu la tâche facile. Nous rappelons à tous les collègues, que l'envoi d'une fiche syndicale au SNES précisant les vœux et le barème (ancienneté de poste et échelon), permet de compenser un peu ce défaut de préparation.

- **Un GT organisé trop tôt.** Le 21 juillet, en plein milieu des vacances scolaires, tous les besoins des établissements ne sont pas encore connus. Entre cette date et la rentrée, de nouveaux BMP « apparaissent ». Des TZR y sont donc affectés par les services du Rectorat, en dehors de tout contrôle paritaire et dans l'urgence, ce qui ne garantit pas le respect du barème et des préférences des collègues.
- **Une « phase d'ajustement » qui a tendance à se prolonger après la rentrée.** Le rectorat s'autorise, malgré les textes réglementaires, à prononcer des AFA (ou à en modifier) après la date de rentrée des élèves.
- Il semble donc utile de rappeler certains principes. D'abord, la « phase d'ajustement » du mouvement consiste à affecter des TZR à l'année sur des postes provisoires ou non pourvus au mouvement intra académique, mais qui sont connus avant la rentrée. **Si l'administration a un besoin qui apparaît après la date de rentrée des élèves, elle doit normalement affecter le TZR en « remplacement courte et moyenne durée » et lui verser l'ISSR.** Il faut donc refuser une AFA prononcée après la rentrée des élèves, ce qui ne signifie évidemment pas de refuser le poste, mais d'exiger d'y être affecté par un arrêté de suppléance, qui, à la différence d'une AFA, donne droit à l'ISSR lorsque cette suppléance est située en dehors de l'établissement de RAD. Il faut donc aussi être vigilant pour que le rectorat ne modifie pas votre RAD pour tenter de contourner ses obligations, et nous contacter rapidement en cas de problème.

Julien LAFON

TZR : quelques conseils...

- Conservez tous vos documents administratifs (arrêtés d'affectation, de suppléance, PV d'installation...);
- Soyez vigilants sur les dates inscrites sur les documents. Si la date n'est pas correcte (ex : arrêté d'AFA antérieur pour « rester avant la rentrée des élèves »), précisez la date effective de la signature (« vu et pris connaissance le... »), faites une photocopie et alertez-nous au plus vite ;
- Si vous êtes en AFA, pensez à réclamer le remboursement de vos frais de déplacement, si vous y avez droit

(cf. *article suivant*). Les formulaires sont à demander au secrétariat de votre établissement ;

- Si vous êtes en remplacement « courte et moyenne durée », n'oubliez pas de demander le versement de l'ISSR. La demande doit être transmise au rectorat par votre établissement de rattachement. Gardez toujours une copie pour vérification des sommes versées ;
- Alertez nous le plus vite possible en cas de problème, par téléphone au 0692 34 97 95 ou par mël à l'adresse snestzr@reunion.snes.edu.

...et rencontre avec le chef de la DPES

Début septembre, le SNES a rencontré les services de la Division des Personnels Enseignants du Second Degré (DPES), afin d'évoquer les problèmes cités dans l'article précédent et de faire des propositions pour les résoudre.

Le SNES a demandé que le rattachement administratif (RAD) des TZR soit pérenne, c'est à dire qu'il soit prononcé à titre définitif au moment de la nomination sur la zone de remplacement. Ainsi, la résidence administrative (référence pour calculer les frais de déplacements ou le droit à l'ISSR) est fixe et ne peut changer que sur demande expresse du TZR (comme pour les collègues en poste fixe). Nous avons d'ailleurs rappelé qu'il s'agit simplement d'appliquer la loi (décret du 17 septembre 1999) et de se mettre en conformité avec la jurisprudence des tribunaux administratifs. Cela simplifierait en outre la tâche des services de la DPES et permettrait de résoudre les problèmes évoqués dans le compte rendu du GT du 7 juillet (*cf. article précédent*).

Nous avons ensuite proposé à la DPES de reculer la date du second GT pour que les AFA soient prononcées après avoir recensé les BMP vacants de la manière la plus exhaustive possible, afin de limiter les AFA prononcées après le GT.

Pour permettre aux commissaires paritaires d'effectuer correctement leur travail de vérification des vœux et des barèmes des TZR, nous avons rappelé l'exigence d'avoir des listings corrects, exploitables et communiqués suffisam-

ment tôt. Une solution « technique » assez simple consisterait à généraliser la saisie des préférences pour les AFA sur SIAM pendant la période d'ouverture du serveur pour le mouvement intra.

Le SNES a également rappelé avec insistance, et exemples à l'appui, que toute affectation prononcée après la date de rentrée des élèves ne peut pas se faire sous la forme d'une AFA. Les collègues doivent être affectés en remplacement courte et moyenne durée, et bénéficier ainsi de l'ISSR, qui apparaît comme une (maigre) compensation à la pénibilité du statut de TZR. Il ne semble pas facile de faire bouger la position du rectorat sur ce point ; il faut donc que les collègues concernés nous contactent systématiquement afin que nous les aidions à faire respecter leurs droits.

Enfin, nous avons évoqué la question des frais de déplacement pour les TZR en AFA dans une autre commune que leur établissement de rattachement. Le remboursement de ces frais doit, selon le SNES, être accordé à chaque fois que le TZR se déplace en dehors de sa commune de résidence administrative (et en dehors de sa commune de résidence personnelle). En l'absence de réponse claire du rectorat sur ce sujet, nous vous conseillons de demander le remboursement de vos frais de déplacement si vous êtes dans cette situation et de nous contacter en cas de refus du rectorat.

Julien LAFON

Bilan du mouvement 2010

Mouvement Inter

On a compté, cette année, 327 entrants dans notre académie au mouvement Inter (+ 17 sur poste spécifique national). Sur les 327 :

- 74 sont en réintégration dans leur académie d'origine, La Réunion (hors barème) ;
- 69 sortent de l'IUFM de La Réunion ;
- 16 sortent d'un IUFM de Métropole ;
- 314 ont obtenu La Réunion en vœu numéro 1 ;

Sur les 17 SPEN : 7 étaient déjà en poste à La Réunion et 10 arrivent de métropole.

Au total, hors réintégration Réunion et sortants de l'IUFM Réunion, 194 collègues sont vraiment entrés à La Réunion lors du mouvement Inter auxquels il faut ajouter une douzaine d'entrants après mouvement (capacités d'accueil en plus ou réintégrations tardives).

Dès l'ouverture de la FPMN (la commission paritaire pour le mouvement Inter), les commissaires paritaires du SNES qui sont largement majoritaires ont choisi, en étroite collaboration avec notre élue de La Réunion, Corinne PEYRÉ, de demander des capacités d'accueil supplémentaires dans toutes les disciplines où des collègues de La Réunion étaient immédiatement en dessous de la barre, avec les 1000 points d'originaires ou d'ex-fonctionnaire de La Réunion, et/ou en ATP pendant l'année 2009-2010. Ils ont obtenu ainsi un nombre conséquent d'entrées supplémentaires, dans le respect des barèmes, bien sûr.

Après le mouvement, le SNES a rencontré plusieurs fois les chefs de service du ministère afin d'essayer d'obtenir, conformément aux mandats du SNES Réunion, des entrées supplémentaires dans les disciplines qui restaient notoire-

ment déficitaires, comme en Documentation où des stagiaires IUFM n'ont pas pu entrer malgré leur 1000 points. S'ils en ont obtenu un certain nombre dans plusieurs disciplines, avec l'appui du rectorat, cela n'a malheureusement pas été le cas en Documentation.

Le SNES a soutenu les dossiers de ces collègues et de ceux qui, en rapprochement de conjoints et en situation familiale bonifiée, n'avaient pas le barème suffisant pour entrer en poste définitif, afin de leur obtenir une ATP, affectation à titre provisoire pour l'année. À noter l'étonnement de l'administration quand les représentants du SNES Réunion ont demandé à faire le point sur tous les dossiers, les chefs de service qui nous recevaient étant habitués à ce que les autres syndicats n'interviennent que pour deux ou trois cas, oubliant de ce fait leur rôle d'élus de tous les personnels et perdant ainsi une bonne part de leur crédibilité aux yeux de l'administration, leurs interventions frôlant parfois la demande de passe-droit... À noter aussi, et c'est très inquiétant pour l'avenir, que le ministère n'a accordé cette année que 11 ATP : 5 d'office pour rapprochement d'un conjoint haut fonctionnaire, 1 pour un stagiaire étourdi qui avait oublié l'Inter et le reste en renouvellement. C'est moitié moins que les années précédentes, alors que le nombre de demandes explosait ! Le ministère a même tenté de revenir sur 10 ATP, mais la mobilisation des syndicats, à l'initiative du SNES, et l'intervention rapide du recteur et de la DRH ont permis que 9 ATP sur les 10 (dont les 2 certifiés concernés) soient finalement accordées.

Le SNES interviendra dès cette rentrée pour demander qu'à l'avenir, la situation d'éloignement de notre académie justifie l'octroi d'une ATP systématique pour les lauréats des concours de La Réunion dont le barème est insuffisant pour entrer dans l'académie à titre définitif, mais qui y sont déjà installés et qui ont un conjoint qui y travaille.

Mouvement 2010 (suite)

Mouvement Intra

Comme chaque année, la vérification des postes vacants a constitué un des points essentiels du travail de préparation. Nous rappelons combien il est important que les secrétaires de S-1 fassent remonter le maximum d'informations sur les départs qui sont connus tardivement comme les départs en retraite, en disponibilité, à l'AEFE ou en Polynésie... Cela nous permet d'interroger l'administration et de dégager un bon nombre de postes supplémentaires.

Sur les 327 entrants : 193 ont obtenu un poste fixe et 134 ont été affectés en zone de remplacement.

Sur les 1216 demandeurs de l'Intra : 638 ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux. 21 d'entre eux ont obtenu le poste spécifique académique qu'ils avaient demandé.

Sur les 310 TZR de notre académie qui demandaient un poste fixe, seuls 94 ont obtenu satisfaction, mais ce chiffre doit être nuancé par le fait que les TZR qui sont affectés dans la zone géographique qui leur convient font, en grande majorité, des vœux plus précis que les collègues qui cherchent à changer de poste fixe.

Une fois de plus, le SNES déplore l'inadéquation entre les besoins de l'académie et les capacités d'accueil décidées par le ministère, et ce, malgré les observations faites chaque année par les services du rectorat. Ainsi, des postes sont restés vacants après le mouvement dans certaines disciplines alors que dans d'autres, la majorité des entrants ont été affectés comme TZR.

Comme prévu, des postes sont restés vacants en Documentation où des stagiaires n'ont pas pu entrer, mais aussi en Technologie où le nombre de TZR est pourtant très important et bien sûr en Arts plastiques.... En Espagnol il n'y a plus que 25 TZR pour toute l'académie. Cela s'explique par la possibilité offerte aux certifiés d'Espagnol de postuler exceptionnellement sur des postes de lycées professionnels et

de SEP pour compenser le faible nombre de PLP Lettres/Espagnol dans l'académie (comme en métropole) alors que la LV2 est devenue obligatoire en bacs-pro services. Le SNES a obtenu que ces demandes soient traitées par demande écrite des collègues au Bureau du mouvement. Ces postes de PLP ont été basculés sur le mouvement lycées et collèges après le mouvement des PLP afin de permettre aux 3 PLP de la discipline de pouvoir éventuellement changer de poste. 13 certifiés d'Espagnol ont ainsi été affectés à leur demande en SEP ou en LP.

Mais de façon générale, et du fait des suppressions de postes et des nombreuses mesures de carte scolaire (MCS), le mouvement n'a été pas très ouvert. À cela s'est ajouté, cette année, le blocage de postes pour y affecter les stagiaires lauréats des concours 2010. C'est le ministère qui a décidé du nombre de postes à bloquer dans chaque discipline, sans aucune concertation avec le rectorat. En Histoire-Géographie par exemple, discipline qui connaît peu de succès aux concours à La Réunion, 8 postes ont été bloqués alors qu'une seule candidate de La Réunion a été reçue. Le SNES a obtenu que les postes les plus « chers » au barème, en lycée en particulier, ne soient pas bloqués. En Lettres modernes comme depuis plusieurs années, mais aussi en Sciences physiques, ce qui est nouveau, de nombreux collègues entrants, en particulier les néo-titulaires sortant d'IUFM, ont été affectés sur zone de remplacement. Le mouvement est resté très bloqué en STI ou en Éco-Gestion où des collègues en MCS ont été réaffectés sur ZR.

Pour finir, le SNES tient à remercier les personnels du Bureau du mouvement et de la DPES pour leur disponibilité et leur accueil malgré la faiblesse de leurs effectifs ! Ils ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans la confiance afin d'assurer au mieux l'affectation des collègues.

Martine MASSIAS-MILLOT

Stagiaires 2010 : le scandale !

Emmanuel MERCIER, Secrétaire national en charge de la formation des maîtres, a animé, avec Audrey MOREAU, responsable de ce secteur au SNES Réunion, un stage en direction des stagiaires 2010-2011. En plus des présents au stage, il a pu rencontrer un certain nombre de stagiaires dans leur établissement. Sans surprise, tous font part de l'énormité de la tâche qui leur incombe, du manque de temps pour préparer leurs cours et apprendre vraiment leur métier et de l'angoisse de se retrouver dans cette situation. Rappelons qu'ils assurent cette année 15 h de cours (12 h pour les agrégés et 30 h de service pour les CPE et les Documentalistes) auxquelles s'ajoutent 6 h de formation jusqu'en octobre puis 3 h par la suite. À cela s'ajoutent les réunions du mercredi avec les IPR. La plupart en attendaient beaucoup mais ils en sortent plus déprimés que motivés ! Tous ou presque se plaignent des exigences des IPR : il faut faire des cours parfaits, respecter le découpage du programme et la progression idéale, ne rien laisser passer côté discipline... Pas un mot d'encouragement, la plupart du temps. « J'aurais vraiment aimé entendre dire que c'était normal de ne pas bien faire du premier coup » dit l'un d'entre eux, « Le mercredi, je ne dors pas de la nuit » nous dit une autre, les traits tirés, « et, en plus, l'IPR me met en port

à faux avec mon tuteur sur la progression dans le programme » proteste un autre jeune. « La semaine, je gère les cas au collège et le week-end, je rédige les rapports détaillés demandés par l'IPR, c'est très intéressant et très formateur mais c'est difficilement gérable avec 30 heures de service » nous disent plusieurs stagiaires CPE, « jamais je n'aurais cru possible que l'Éducation nationale nous mette dans cette situation » conclut enfin une toute jeune stagiaire.

Les tuteurs rencontrés, affublés du titre ronflant de « professeurs chevronnés », nous tiennent le même discours alarmé : « Vous faites bien de venir en début de semaine, au moins elle ne pleure pas... » nous dit un tuteur parlant de sa stagiaire, « on a l'impression que toute leur formation repose sur nous, c'est une énorme responsabilité, cela prend un temps considérable » se plaint un autre... Tous ceux que nous avons rencontrés auraient souhaité des heures de décharge pour faire face et tous s'accordent pour dire qu'on ne les y reprendra plus l'année prochaine.

Emmanuel MERCIER et Audrey MOREAU, accompagnés de quelques responsables du S-3, ont été reçus par la DRH, Martine BERNARD, et par le chef de service de la DPES, Yann COUÉDIC. Ils ont pu leur rappeler le total désaccord du SNES avec cette politique d'abandon de la formation des

Hors classe des agrégés

La CAPA nous a permis de réaffirmer notre revendication de la création d'un 12^{ème} échelon permettant, ainsi, à nos collègues « englués » dans le 11^{ème} échelon depuis plusieurs années d'espérer une revalorisation de leur traitement et à terme de leur pension. Cette politique de rémunération collective serait, d'une part, plus juste que l'octroi à quel-

ques uns (28 en 2006, 29 en 2007, 31 en 2008, 38 en 2009 à La Réunion) de la « hors classe » et, d'autre part, induirait une augmentation du pouvoir d'achat pour tous, non négligeable aujourd'hui.

Le barème comporte, comme les années précédentes, trois parties, chacune de 100 points :

- les points liés à l'échelon, à la condition d'avoir été promu au moins au choix ;
- l'addition des notes administrative et pédagogique ;
- l'avis du recteur : *insuffisant, honorable, très honorable, remarquable, exceptionnel* soit, respectivement, 0, 10, 30, 60, 90 points auxquels peuvent s'ajouter 10 points pour 5 années passées en établissement difficile.

Les avis du recteur se répartissent en 5 « Insuffisant », 34 « Honorable », 305 « Très honorable », 99 « Remarquable » et 50 « Exceptionnel ».

Chacun comprendra que l'avis recteur est l'élément déterminant du barème pour différencier les collègues et octroyer une chance d'être ou pas promu à la hors classe.

Il faut noter que cet avis « donné » par le recteur est fondé

quasi exclusivement sur celui des IPR ; Ainsi dans l'état actuel, pour l'accès à la hors classe, il est vivement recommandé d'avoir été inspecté récemment et... par l'IPR en fonction dans l'académie. La CAPA a parfaitement illustré, une fois encore, que le « mérite » vanté par les IPR tenait à leur connaissance du collègue et non de son dossier : malheur à

ceux qui arrivent dans l'académie, à ceux dont l'inspection est ancienne, à ceux dont la discipline n'est pas dotée d'un IPR sur place (SES)... La promotion à la hors classe peut donc fluctuer au gré des années, en fonction d'un changement d'IPR, le « mérite » étant ainsi « annualisé » !

Évidemment, les commissaires paritaires ont défendu l'équilibre entre disciplines et les dossiers des collègues. C'est dans ce cadre que nous avons demandé que les dossiers de collègues pénalisés par un faible barème puisqu'ayant atteint le 11^{ème} échelon à l'ancienneté (du fait d'un reclassement ou d'une note pédagogique ancienne) mais ayant plus de 4 ans dans le 11^{ème} échelon, soient proposés « hors barème »

Au final, le recteur enverra à la CAPA une liste de

99 noms dont 50 ont obtenu l'avis « Exceptionnel », sur les 493 promouvables de l'académie de la Réunion, le barème du premier s'établissant à 295 points.

En juillet, à Paris, 29 collègues (26 au 11^{ème} échelon) ont été promus – il faut en effet ajouter un « BTS Hôtellerie » au tableau ci-dessus –, le barème du dernier promu étant de 245 points.

Éric DUCROUX

Discipline	Propositions Réunion	Avis Exceptionnel	Nombre de promus
Allemand	5 (+4)	2	0 (=)
Anglais	7 (-1)	3	1 (-3)
Arts appliqués	1 (-1)	0	0 (-1)
Arts plastiques	1 (-2)	1	0 (-1)
Biochimie-Génie bio.	1 (=)	1	1 (+1)
Économie & Gestion	9 (+1)	5	3 (+1)
E.P.S.	15 (=)	6	3 (-2)
Électrotechnique	1 (+1)	1	1 (+1)
Espagnol	4 (+1)	2	2 (=)
Génie civil	2 (-1)	1	1 (-1)
Génie électrique	2 (-2)	2	1 (-1)
Génie mécanique	2 (-1)	1	0 (-1)
Histoire-Géographie	6 (+2)	5	1 (=)
Lettres classiques	3 (-1)	1	0 (-1)
Lettres modernes	4 (-4)	2	0 (-4)
Mathématiques	15 (-5)	8	7 (+2)
Philosophie	2 (=)	0	0 (=)
Sciences physiques	5 (-1)	2	3 (+1)
Physique appliquée	3 (+1)	1	0 (-1)
S.E.S.	1 (-1)	1	0 (=)
S.V.T.	10 (+2)	5	4 (=)
Total :	99 (-8)	50 (-4)	28 (-10)

Stagiaires 2010 : le scandale ! (suite)

enseignants et faire remonter tous les problèmes qui en découlent et dont les stagiaires et leurs tuteurs avaient parlé. Mme BERNARD et M. COUÉDIC se sont étonnés de ne pas en avoir eu d'échos directs. Nos camarades leur ont alors expliqué qu'il n'était pas facile pour un stagiaire de se plaindre de sa formation et encore moins de son IPR dont dépendra sa titularisation en fin d'année. Les jeunes l'avaient déjà souligné pendant le stage et Emmanuel MERCIER les a incités à exprimer leurs problèmes, tout en préférant les interventions collectives aux interventions individuelles. Côté tuteurs, aucune remontée non plus à ce jour et c'est bien dommage ! Certains IPR se plaignent déjà du rôle que le ministère leur a attribué alors que leurs compétences relèvent de la formation pédagogique disciplinaire. De leur côté, les chefs d'établissements du SNPDEN menacent de ne pas transmettre les convocations aux 5 semaines de stages prévues si les stagiaires ne sont pas remplacés, ce

qui semble bien se profiler pour le stage d'octobre. Rappelons quand même que les stagiaires doivent se rendre aux convocations sans attendre l'avis du chef d'établissement... même s'il est évident que, pour eux, cette situation n'est pas facile à gérer !

Il faut que tous les témoignages sur les conséquences de cette réforme catastrophique remontent au plus vite. Le SNES va lancer une enquête nationale – anonyme, bien sûr – auprès des stagiaires. S'il y a un ou plusieurs stagiaires dans votre établissement, aidez-les à y répondre. Cette situation inadmissible ne doit pas se reproduire l'an prochain ! Et, en tout état de cause, les stagiaires de cette année ne doivent pas en faire les frais lors de leur titularisation. Le SNES Réunion, qui a toujours été très vigilant sur ce sujet, et qui a réussi à éviter des ajournements pour simple cause de mésentente formateur/stagiaire, le sera tout particulièrement cette année.

Collège Marcel Goulette...

... du rêve présidentiel à la réalité du terrain

Une belle envolée lyrique de plus de la part de notre chef de l'État. Jugez plutôt : « Les parents qui se sentent dépassés, démunis face à un jeune sur lequel ils n'ont plus d'autorité, notre devoir est de les soutenir, de les aider. Il y a 5000 médiateurs de vie scolaire qui ont été embauchés l'année dernière et qui sillonnent les quartiers à la rencontre des parents ; il y a des dispositifs de soutien... »

À peine trois mois plus tard, le couperet tombe. Ces merveilleux médiateurs chargés de pallier le problème de l'absentéisme scolaire ne verront pas leurs contrats renouvelés...

C'est une note d'information émanant de la direction des structures et des moyens qui le précise au mois d'août.

« À compter de la rentrée 2010, les établissements ne sont plus autorisés à constituer un dossier visant la reconduction ou le recrutement des CAE, à l'exception des dossiers visant la reconduction d'un CAE assurant les fonctions d'accompagnement d'élèves handicapés (AVSco, AVSi).

Les salariés concernés quittent leur emploi à l'échéance du contrat en cours, quelle que soit la durée accomplie jusqu'à cette échéance. »

Fermez le ban, la messe est dite, circulez, il n'y a rien à voir...

Ami jeune, toi qui croyais être utile, retourne chez toi, les finances ne suivent plus. Tu croyais en ton action auprès des élèves et des familles et te voilà rejeté comme un mouchoir de papier, sans préavis. Congédié !

Tout ce qui a été lentement mis en place au cours des dernières années devra disparaître dans les six mois à venir. La hache budgétaire a frappé.

Nicolas Sarkozy continuera à faire de beaux discours sur la violence en milieu scolaire, sur la nécessaire implication des parents, mais rien sur le terrain ne viendra plus étayer ces belles paroles en leur donnant un vernis de crédibilité. É-

nième avatar de la destruction du système national d'éducation, ces coupes claires sont d'autant plus scandaleuses qu'elles touchent des publics précaires, qui s'étaient investis dans des missions dont ils auraient bien aimé bénéficier eux-mêmes lorsqu'ils étaient scolarisés. La rhétorique ne peut plus cacher la terrible réalité des choses. En quelques semaines, au collège Marcel Goulette, ce sont 170 heures qui disparaissent, par le fait des changements de statut et des non-renouvellements de contrats !

Le mépris des communicants du ministère s'exprime une fois de plus dans le jeu des acronymes : nos têtes pensantes s'amusent. Ainsi, CAE qui désignait un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, signifie désormais Contrat d'Avenir Expérimental. L'avenir expérimental ou contrat expérimental, il fallait y penser... On attend la prochaine étape qui signifiera certainement Contrat d'Accès à l'Errance, à l'Endormissement, à l'Enfouissement...

Nous nous battons pied à pied et, aujourd'hui encore, nous ne savons guère ce que nous pourrions obtenir. Le rituel se déroule, information des collègues et des parents, premier débrayage, entrevue au rectorat, second débrayage, nouvelle entrevue, pression, information, médiatisation. Tout y passera, le seul bon sens ne suffisant plus depuis longtemps.

Nos interlocuteurs n'ont aucune lisibilité à 2 ou 3 mois. Même si nous pouvons conserver nos 6 précaires jusque là, imaginer ce que deviendra notre établissement dans 6 mois ressort plus du domaine de la science-fiction que de celui de la simple prospective. Vous avez dit inconscience ?

Daniel FAVRE

Aux dernières nouvelles nous perdrons nos 3 CUI-ADI qui seront renvoyés à l'ANPE et, malgré l'obtention d'un "nouveau" CUI-Pôle emploi, nos 3 médiateurs, tellement indispensables selon les discours présidentiels, seront transférés à la vie scolaire avec pour seule perspective une porte de sortie au 31 mars 2011...



Plan académique de formation... syndicale



Comme chaque année, le 1^{er} trimestre est le moment privilégié durant lequel se déroulent la majorité des stages de formation syndicale du SNES.

Rappelons à chacun que cette formation est un droit individuel statutaire et, qu'à ce titre, il ne peut nous être demandé de

remplacer les cours que nous serions amenés à manquer durant ces journées de stage. **Chacun a droit à 12 jours de stage de for-**

mation syndicale par an.

Tous ces stages sont organisés sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé auprès du ministère. Pour pouvoir participer à un stage, il convient d'envoyer au recteur, sous couvert du chef de service ou d'établissement, une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage. Les documents sont chaque fois mis en ligne sur notre site internet, rubrique « **stages syndicaux** » à mesure que leur organisation est finalisée.

Voici donc les stages organisés durant ce 1^{er} trimestre :

Stages	Dates et lieux	Contenu
« Formation des maîtres et entrée dans le métier », animé par Emmanuel MERCIER , Secrétaire national en charge du secteur FdM et Audrey MOREAU , responsable FdM au S3.	Mardi 28 septembre de 9 h à 17 h Lycée Antoine Roussin de St-Louis Jeudi 30 septembre de 9 h à 17 h Lycée Lislet Geoffroy de St-Denis	Tout ce qui concerne les conditions faites au néo-stagiaires mais, bien sûr et également, l'« entrée dans le métier ».
« Non titulaires enseignants » (contractuels, vacataires, MA), animé par Abderrazak IDRISSE , responsable académique de la catégorie.	Jeudi 28 octobre de 9 h à 17 h Lycée Lislet Geoffroy de St-Denis Vendredi 29 octobre de 9 h à 17 h Lycée Ambroise Vollard de St-Pierre	Perspectives de titularisation pour les non titulaires et les changements induits par la mastérisation ; Quid de la V.A.E. ; Non réemploi, licenciement et fin de délégation ; Rôle de la CCP.
« Lycée : la réforme en 2^{nde}, et après ? » animé par Valérie SIPAHIMALANI , Secrétaire nationale du SNES en charge du secteur « Lycées ».	Mercredi 3 et jeudi 4 novembre à partir de 9 h LP Hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul	Réforme des lycées, en 2 ^{nde} et en 1 ^{ère} et Terminale, conséquences sur les séries technologiques, le baccalauréat et propositions du SNES pour réussir la démocratisation du lycée.
« CPE », animé par Valérie HÉRAUT , Secrétaire nationale en charge de la catégorie CPE et Olivier MORIN , responsable académique du secteur CPE.	Jeudi 18 et vendredi 19 novembre à partir de 9 h à l'Africa Queen (Café de la Gare) à St-Pierre	Évolutions du métier, bilan des opérations de gestion, horaires des CPE, notation administrative, gestion des personnels de vie scolaire, formation des stagiaires...
« TZR : connaître ses droits et savoir les défendre » animé par Julien LAFON , responsable académique de la catégorie.	Lundi 22 novembre de 9 h à 17 h Lycée Hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul	Situation des TZR dans l'académie, quels sont leurs droits individuels et collectifs, comment les faire respecter et quelles sont les propositions du SNES pour améliorer la condition des TZR.
« Aides Éducateurs », animé par Michel ZERWETZ , Secrétaire académique et Abderrazak IDRISSE , en charge du secteur « Non titulaires ».	Mardi 23 novembre de 9 h à 17 h Lycée Lislet Geoffroy à St-Denis Vendredi 26 novembre de 9 h à 17 h Lycée Ambroise Vollard de St-Pierre	Bilan sur l'emploi des AED, les contrats avec les droits et obligations, les revendications et les perspectives d'avenir ; le rôle de la CCP et les élections professionnelles d'octobre 2011.
« Collèges », animé par Monique DAUNE , Secrétaire nationale en charge du secteur ou un autre responsable de ce secteur au S-4.	Mardi 7 et mercredi 8 décembre à partir de 9 h Lycée hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul	Réformes qui touchent le collège (socle commun, livret de compétences...), l'éducation prioritaire et l'expérimentation des CLAIR et les propositions du SNES pour la démocratisation du collège
« Élus au C.A. et formation des S-1 », animé par des responsables du SNES Réunion À destination de tou(te)s les militant(e)s du SNES ayant ou souhaitant avoir une activité syndicale dans leur établissement.	Mardi 14 décembre de 9 h à 17 h Lycée St-Exupéry des Avirons	Examen du budget de l'établissement, DGH et TRMD, défense des personnels, activité syndicale dans l'établissement, bref, le B.A. BA de l'activité syndicale...

Pour ce qui concerne le 2^{ème} trimestre, en projet et non encore finalisés : un stage de Mathématiques et un stage « Langues vivantes »...

Élizabeth BARRACO

NOUS CONTACTER en 2010-2011... ou QUI FAIT QUOI AU S-3 ?

RESPONSABLES et RESPONSABILITÉS DANS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DU S-3		DÉTAIL DES ACTIVITÉS OBJETS CONCERNÉS	CONTACTS s3reu@snes.edu 📞 0262 97 27 91
Secrétaire académique	Michel ZERWETZ	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion des actes individuels	zerwetz@wanadoo.fr
Secrétaire académique adjointe	Élizabeth BARRACO	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique OUEST	snesouest@reunion.snes.edu
Secrétaire académique adjointe	Martine MASSIAS-MILLOT	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique SUD-EST	mmm974@gmail.com
Secrétaire académique adjoint	Lionel MILLOT	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion des actes collectifs	lionel.millot@gmail.com
Trésorière Trésorier-adjoint	Patricia GASTON-VÉRY Daniel FAVRE	📁 TRÉSORERIE ; SYNDICALISATION 🌐 Gestion du secteur géographique EST et NORD	p.gaston-very@wanadoo.fr snesest@reunion.snes.edu snesnord@reunion.snes.edu
RESPONSABLES DE CATÉGORIES et de SECTEURS	Michel ZERWETZ Rahiba DUBOIS Olivier MORIN Audrey MOREAU Guadalupe CARRERA Abderrazak IDRISSE Éric DUCROUX Élizabeth BARRACO Martine MASSIAS-MILLOT Julien LAFON Laurent KADOUCH	GESTION et SUIVI DES AFFAIRES PROPRES AUX CATÉGORIES 👉 CO-Psy 👉 CPE, MI-SE 👉 Stagiaires et néo-titulaires 👉 PEGC 👉 M.A. / Contractuels / Vacataires 👉 Assistants d'éducation ; Assistants pédagogiques 👉 Agrégés 👉 Certifiés + interventions au rectorat 👉 TZR 👉 Gestion du secteur géographique SUD-OUEST	zerwetz@wanadoo.fr cpe@reunion.snes.edu mi-se@reunion.snes.edu snesiufm@reunion.snes.edu titemacar@wanadoo.fr nontitulaires@reunion.snes.edu agreg@reunion.snes.edu ebarraco@gmail.com mmm974@gmail.com snestzr@reunion.snes.edu snesud@reunion.snes.edu
RETRAITÉS	Gérard MARI		mari.gerard-gil@wanadoo.fr
EMPLOI / CARRIÈRES	Martine MASSIAS-MILLOT Élizabeth BARRACO Éric DUCROUX Idrissi ABDERRAZAK Corinne PEYRÉ Lionel MILLOT	EMPLOI : coordination et suivi des opérations inhérentes aux opérations de gestion des personnels (CAPA / FPMA des mutations, promotions, revalorisations – listes d'aptitudes,... –, notation,...) CARRIÈRES : missions / obligations de services ; formation ; notation ; salaires/rémunérations ; allocations/indemnités ; protection sociale ; temps partiels ; absences/disponibilités ; congé de formation professionnelle ; congés divers ; détachements ; CPA ; suivi des dossiers ; interventions au rectorat.	mmm974@gmail.com ebarraco@gmail.com agreg@reunion.snes.edu nontitulaires@reunion.snes.edu corinne.peyre@gmail.com s3reu@snes.edu
JURIDIQUE	Patricia GASTON-VÉRY	Problèmes afférents à la nationalité ; droits / obligations et libertés des fonctionnaires ; vie administrative – droit et réglementation des instances : CA, CAPA,... – ; accès à l'information administrative / actes administratifs ; conflits divers ; droit syndical ; droit de grève...	secteur.juridique@reunion.snes.edu
FORMATION	Élizabeth BARRACO	Prospection, programmation et organisation dans le domaine des formations syndicales.	ebarraco@gmail.com
INFORMATIQUE 👉 communication 👉 saisies et suivi informatiques	Antoine LAURENTI Daniel FAVRE Lionel MILLOT	Gestion du site internet Communication avec la presse COMMUNICATION : gestion des connexions, des boîtes de diffusion, publications /diffusions informatiques. SAISIES ET SUIVI : gestion du mouvement, des bases de données, archivage des données.	antoine.laurenti@gmail.com dfavre22@gmail.com s3reu@snes.edu
PÉDAGOGIQUE	Élizabeth BARRACO Michel ZERWETZ	Représentation du SNES au CAEN, suivi des dossiers pédagogiques.	ebarraco@gmail.com zerwetz@wanadoo.fr